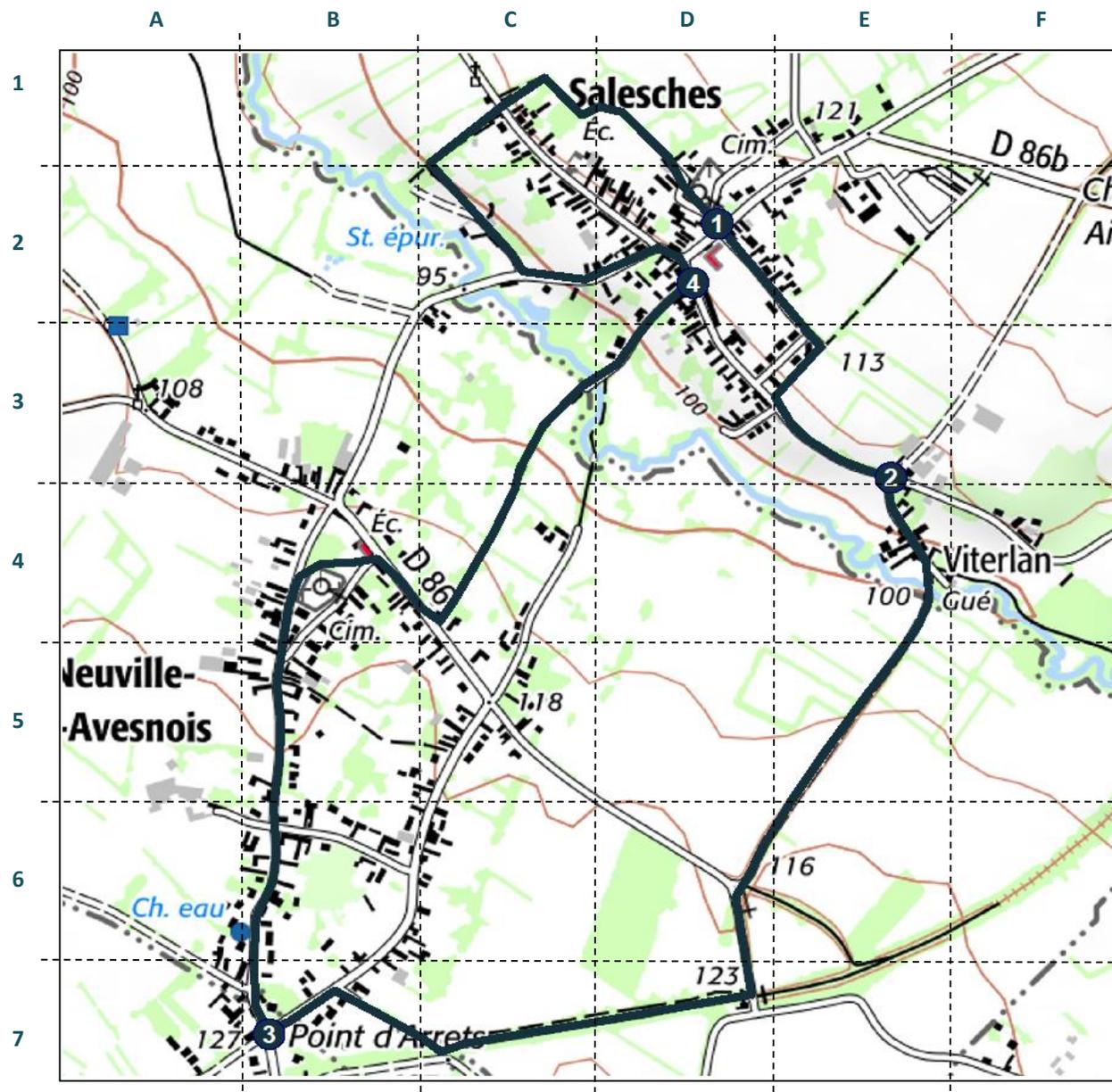


## Circuit des Fleurs Champêtres\_variante

(5 Km 100 - 1 h 40)

Départ : Place Roger Salengro SALESCHES

1. Quittez la place et à droite, suivez la ruelle Saint- Aubert. A son extrémité, prenez à droite puis à gauche la rue Georges Caffiaux. A l'intersection suivante, descendez à droite la rue du Viterlan – en impasse.
2. Franchissez à droite le ruisseau Saint-Georges sur la passerelle – prudence en période de pluie ou de gel – et cheminez sur le chemin agricole jusqu'à un calvaire. Montez à gauche la route et, avant l'ancienne voie ferrée, bifurquez à droite sur le sentier herbeux. A son extrémité, traversez la route et empruntez à gauche son bas côté.
3. Suivez à droite la rue Luthon et rejoignez l'église fortifiée de Neuville-en-Avesnois. Obliquez à droite et traversez la place ombragée par les tilleuls. Descendez la rue Pasteur à gauche et, en bas, poursuivez à droite. Environ 150 m plus loin, engagez vous à gauche sur la "cache" qui mène au ruisseau Saint-Georges que l'on franchit par un petit pont. Autrefois, ce cours d'eau, comme beaucoup d'autres en Pays de Mormal, alimentait un moulin (1750). Grimpez la rue en face.
4. Au bout, ne traversez pas la place, prenez trois fois à gauche et descendez ainsi la rue Gambier. Avant le ruisseau, suivez à droite la ruelle du Bosquet qui grimpe et effectue un coude à droite. A la route, un bref crochet gauche-droite mène à une autre ruelle ; laissez la cache à gauche et dirigez vous vers l'église Saint-Quinibert (1683) de Salesches. Retrouvez la place Salengro.





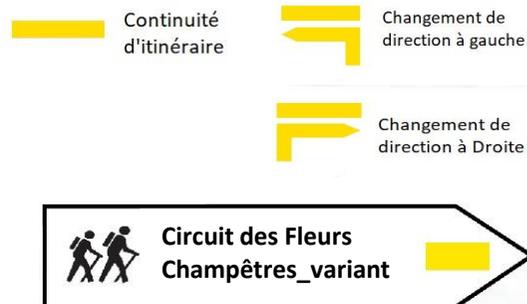
## Circuit des Fleurs Champêtres\_variante

(5 Km 100 - 1 h 40)

Départ : Place Roger Salengro SALESCHES

### *Suivez le guide!*

*Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.*



### **Avis du Randonneur :**

*Le parcours 12 km s'adresse au promeneur averti, tandis que la version courte ( 5 km ) rejoint 25 autres balades au sein d'un topoguide « à pied en famille, dans le Nord » édité par la FFRP. Ils empruntent des « caches », sentiers bocagers reliant les bourgs aux pâtures environnantes, des chemins agricoles et des routes tranquilles. En période de pluie, s'équiper de chaussures adaptées. Balisage jaune*

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détritrus.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>